

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 2 octobre 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.
3. Bordereaux des comptes à payer 2017-10-A, 2017-10-B, 2017-10-C, 2017-10-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2017-10.
5. Embauche d'un directeur des Services aux citoyens et communications.
6. Nomination d'un secrétaire au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. États comparatifs des revenus et dépenses.
8. Prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
9. Prévisions budgétaires 2017 révisées de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
10. Demande d'aide financière pour la formation de pompiers auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec.
11. Demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de la sécurité routière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
12. Remboursement anticipé de la dette - Chemin des Carrières.
13. Entente de partage du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien du chemin des Carrières - Plan d'action et budget 2018.
14. Acquisition du lot 1 818 250 au cadastre du Québec pour fins de conservation - Subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal.

15. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) - Programmation complémentaire des travaux.
16. Désignation de terrains municipaux en réserve naturelle.
17. Compte rendu de la réunion ordinaire du 30 août 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-67, 2017-69, 2017-70, 2017-68 et 2017-10.
20. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-66 et 2017-71.
21. Demandes de dérogations mineures 2017-10 et 2017-10-R relatives au 38, rue Saint-Charles.
22. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1232 - Règlement de lotissement.
23. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1235 - Règlement de zonage.
24. Adoption du Règlement numéro 919-18, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
25. Fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées - Union des municipalités du Québec.
26. Octroi du contrat AM-17022 concernant la vidange des dispositifs d'évacuation des eaux usées des résidences isolées, le transport et le traitement des boues.
27. Octroi du contrat ING 2017-09 concernant des travaux de resurfaçage du boulevard De Montenach et de la rue Ringuet.
28. Octroi du contrat TP 17-15 concernant le ramassage de neige sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
29. Octroi du contrat TP 17-16 concernant des travaux de plantation d'arbres en 2017.
30. Remerciement des membres du conseil.
31. Questions de l'assistance.
32. Levée de la séance.
33. Information
  - 33.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
  - 33.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu
  - 33.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

... monsieur le maire ouvre la séance.

2017-376

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et rejetée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-377

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

2017-378

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2017-10-A, 2017-10-B, 2017-10-C, 2017-10-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-10-A, au montant de 3 091 358,82 \$, numéro 2017-10-B, au montant de 1 740,91 \$, numéro 2017-10-C, au montant de 385 002,08 \$, numéro 2017-10-D, au montant de 1 759 895,72 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-10, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 septembre 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 31 août au 27 septembre 2017.

2017-379

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-10**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-10 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 septembre 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-380

**EMBAUCHE - DIRECTEUR DES SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS - MADAME ISABELLE MARNIER**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste vacant de directeur ou directrice des Services aux citoyens et communications;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Isabelle Marnier a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Isabelle Marnier au poste de directeur des Services aux citoyens et communications, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 3, échelon 8), et ce, à compter du ou vers le 10 octobre 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 septembre 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière adjointe en date du 29 septembre 2017.

2017-381

**NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de secrétaire au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 9 du Règlement numéro 841 constituant un comité consultatif, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau secrétaire au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Marie-Line Des Roches, conseillère professionnelle en urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de secrétaire au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement ou le chef de division - urbanisme, soit nommé, à titre de secrétaire substitut dudit comité, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du secrétaire.

2017-382

**ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit:

- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2017 et comparatif au 31 août 2016, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2017 et estimé au 31 décembre 2017, joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

2017-383

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 12 septembre 2017, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2018, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 061 272 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 827 028 \$ pour des dépenses totales de 4 888 300 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2018, soit de 1 237 450 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation, lorsque requise.

2017-384

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 RÉVISÉES - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2017 révisées de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire établies par la Société d'habitation du Québec, en date du 12 juillet 2017.

2017-385

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC.**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le " Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ";

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire prévoit la formation de dix (10) pompiers pour le programme " Pompier II ", deux (2) pompiers pour le programme " Autosauvetage ", un (1) pompier pour le programme " Matières dangereuses opération " et six (6) pompiers pour le programme " Sauvetage en espace clos ", au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique du Québec par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du " Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel " au ministère de la Sécurité publique du Québec, et qu'à cet effet, il transmette cette demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2017-386

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière mis sur pied par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et des rues Fortier/Saint-Georges n'est actuellement pas totalement sécuritaire pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux consistant entre autres à réaménager les traverses en créant des îlots de refuge à l'extérieur de la chaussée sont demandés par le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est l'une des plus achalandées en termes de véhicules routiers sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire et que le parcours du sentier cyclable Oka/Mont-Saint-Hilaire passe par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la réalisation du projet de l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et des rues Fortier/Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur Jean Lanciault, ing., directeur du Service de l'ingénierie, à présenter et à signer tous les documents relatifs à une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le projet de réaménagement de la piste cyclable située à l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et des rues Fortier/Saint-Georges.

2017-387

### **REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE - CHEMIN DES CARRIÈRES**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue le 6 juin 2011 sur l'attribution des sommes versées par l'exploitant de la carrière située sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques constitué en vertu du Règlement numéro 1120, de même que sur l'attribution à Mont-Saint-Hilaire de la responsabilité de gérer ce fonds et de pourvoir à la répartition des sommes perçues;

CONSIDÉRANT QUE la réfection du chemin des Carrières a été réalisée en 2011 et que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a procédé à son financement en 2012 par son Règlement numéro 1155;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu que les sommes disponibles au fonds " A " servent à rembourser par anticipation le capital du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2016, les sommes disponibles au fonds " A " sont de 287 105,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'annuellement, lors de la transmission de la reddition de compte aux partenaires, il était également joint un rapport mentionnant que la somme cumulée au fonds " A " pouvait servir à rembourser par anticipation une partie du règlement d'emprunt contracté lors des travaux de réfection du chemin des Carrières, et ce, depuis l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE lors de la production du dernier rapport au 10 avril 2017, la directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire indique qu'un montant de 134 300,00 \$ du solde de la dette peut être refinancé ou remboursé par anticipation en novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le remboursement par anticipation la somme de 134 300,00 \$ au Règlement numéro 1155 relativement à la réfection du chemin des Carrières.

Qu'à la prochaine émission d'obligations de novembre 2017, la Ville devra en partie refinancer le Règlement numéro 1155 à partir du fonds " A " du fonds des carrières.

Que ce remboursement anticipé au Règlement numéro 1155 soit et est conditionnel à l'acceptation dudit remboursement par la municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains.

2017-388

**ENTENTE DE PARTAGE DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CARRIÈRES - PLAN D'ACTION ET BUDGET 2018**

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le partage des redevances versées par l'exploitant des carrières;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente oblige la Ville de Mont-Saint-Hilaire à soumettre annuellement un plan d'action et un budget à l'ensemble des parties pour adoption par résolution de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan d'action et le budget 2018, définis à l'annexe " A ", jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 20 septembre 2017.

2017-389

**CORRECTIF CONCERNANT L'ACQUISITION DU LOT 1 818 250 AU CADASTRE DU QUÉBEC POUR FINS DE CONSERVATION**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-397 par laquelle le conseil autorisait l'acquisition du lot 1 818 250 au cadastre du Québec, d'une superficie de 165 088,70 mètres carrés, au montant de 165 000,00 \$ (en plus des frais accessoires);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a confirmé par le biais de sa résolution CE17-018 qu'elle subventionnait cette acquisition dans le cadre du " Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés " pour un montant équivalent à la moitié du coût d'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la subvention de la Communauté métropolitaine de Montréal, au montant de 82 500,00 \$, sera remise à la Ville une fois que cette dernière sera officiellement propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'assumer cette part de la dépense que la Communauté métropolitaine de Montréal remboursera lorsque la Ville sera propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le paiement d'un montant équivalent à la participation financière de la Communauté métropolitaine de Montréal, soit 82 500,00 \$ représentant 50 % du coût d'acquisition du lot 1 818 250 au cadastre du Québec.



Que cette dépense, décrite au bon de commande AM 17024, au montant de 82 500,00 \$, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que lorsque la Communauté métropolitaine de Montréal aura remis à la Ville de Mont-Saint-Hilaire la subvention de 82 500,00 \$, la somme sera versée dans les surplus non affectés l'année suivant l'encaissement de ladite subvention.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-390

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC  
2014-2018 (TECQ) - PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE DES TRAVAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation complémentaire des travaux, jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante, et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que monsieur Jean Lanciault, ing., directeur du Service de l'ingénierie, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-391

**DÉSIGNATION DE TERRAINS MUNICIPAUX EN RÉSERVE NATURELLE**

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire couvre, aujourd'hui, une superficie de 90 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend agrandir à nouveau la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire en y ajoutant les lots 1 818 804, 1 818 680, 1 818 679, 1 818 624, 1 818 639, 1 818 575, 1 818 630, 1 818 574, 1 818 677, 1 818 701, 1 818 596, 1 818 676, 1 818 594, 1 818 710, 1 818 618, 1 818 799, 1 818 778, 1 818 709, 1 818 832, 1 818 662, 1 818 576, 1 818 652, 1 818 562, 1 818 729, 1 818 691 et 1 818 702 au cadastre du Québec, d'une superficie de 92 062,21 mètres carrés (9,2 hectares);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité les terrains en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ces lots et que la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) adoptée en 2002 a pour but d'assurer la conservation du patrimoine naturel du Québec en proposant des mesures visant à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve naturelle est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires désirant protéger légalement leur terrain, par un acte volontaire, résultant en une entente de conservation notariée liant les terrains au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au moyen d'une reconnaissance qui peut être perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est propriétaire des lots 1 818 804, 1 818 680, 1 818 679, 1 818 624, 1 818 639, 1 818 575, 1 818 630, 1 818 574, 1 818 677, 1 818 701, 1 818 596, 1 818 676, 1 818 594, 1 818 710, 1 818 618, 1 818 799, 1 818 778, 1 818 709, 1 818 832, 1 818 662, 1 818 576, 1 818 652, 1 818 562, 1 818 729, 1 818 691 et 1 818 702 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les terrains à désigner possèdent les caractéristiques demandées pour être reconnus comme réserve naturelle, sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentant un intérêt qui justifie sa conservation (article 54 de la loi);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des terrains, soit la Ville de Mont-Saint-Hilaire, doit présenter une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour que les terrains soient reconnus comme réserve naturelle (article 54 de la loi);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme par cette résolution sa volonté ferme d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle pour les terrains en piémont du mont Saint-Hilaire et enclenche les procédures visant à faire reconnaître les lots 1 818 804, 1 818 680, 1 818 679, 1 818 624, 1 818 639, 1 818 575, 1 818 630, 1 818 574, 1 818 677, 1 818 701, 1 818 596, 1 818 676, 1 818 594, 1 818 710, 1 818 618, 1 818 799, 1 818 778, 1 818 709, 1 818 832, 1 818 662, 1 818 576, 1 818 652, 1 818 562, 1 818 729, 1 818 691 et 1 818 702 au cadastre du Québec, comme réserve naturelle au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) et de déposer une demande en ce sens au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

De mandater monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de personne responsable, et que ce dernier soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire seconde la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire de l'étude Richer, Rivet & associés, notaires, tout acte donnant effet à la présente.

2017-392

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2017 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 30 août 2017 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-027-R : Rue des Plateaux - Autobus interdits
- 2017-028-R : Rue des Démarieurs - Stationnement parc de la Gare
- 2017-029-R : Cours de la Raffinerie - Stationnement - Vignette
- 2017-030-R : Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et rue Charbonneau - Signalisation
- 2017-031-R : Rues De Ramsay et Charlevoix - Vitesse - Dos d'âne et panneaux d'arrêt
- 2017-032-R : Rue Sainte-Anne et chemin des Patriotes - Visibilité
- 2017-033-R : Signalisation - Trottoirs
- 2017-034-R : Rue de Lisbonne - Sens unique et signalisation
- 2017-035-R : Chemin Ozias-Leduc et rue Cardinal - Dos d'âne
- 2017-036-R : Montée des Trente et rue Louis-Ducharme - Panneau d'arrêt
- 2017-037-R : Rue des Lilas - Dos d'âne
- 2017-038-R : Chemin de la Montagne - Achalandage
- 2017-039-R : Rue Cardinal - Arrêt interdit, éclairage et salubrité

- 2017-040-R : Rue Cardinal - Éclairage de rue
- 2017-041-R : Rue Jean-Félix - Dos d'âne
- 2017-042-R : Rue des Français - Brigadiers statiques
- 2017-043-R : Territoire de la ville - Politique pour contrer la vitesse dans les rues
- 2017-044-R : Rue Ernest-Choquette - Panneau d'arrêt
- 2017-045-R : Chemin des Patriotes et rue Sainte-Anne - Panneaux d'arrêt
- 2017-046-R : Chemin des Moulins - Dos d'âne
- 2017-047-R : Rue Plante - Respect de la signalisation
- 2017-048-R : Rue Belval et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Circulation

2017-393

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-394

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-67, 2017-69, 2017-70, 2017-68 ET 2017-10**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-67 : 750, chemin de la Montagne  
Plans et recommandation 2017-98-R (annexe A)
- PIIA 2017-69 : 138, rue Forbin-Janson  
Plans et recommandation 2017-99-R (annexe B)
- PIIA 2017-70 : 1651, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-100-R (annexe C)
- PIIA 2017-68 : 136, rue Forbin-Janson  
Plans et recommandation 2017-102-R (annexe D)
  
- RÉVISION PIIA 2017-10 : 390, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-104-R (annexe E)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
 et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " E " pour en faire partie intégrante.

2017-395

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-66 ET 2017-71 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 septembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-66 : 489, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-97-R (annexe A)
- PIIA 2017-71 : 375, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2017-101-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures 2017-10 et 2017-10-R concernant le 38, rue Saint-Charles;

3 personnes sont intervenues.

2017-396

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES 2017-10 ET 2017-10-R - 38, RUE SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-10 présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 38, rue Saint-Charles, à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour avant sur un lot enclavé, alors que le règlement de zonage numéro 845 le prescrit uniquement dans les cours ou marges latérales et arrières, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 4 août 2017, portant le numéro de minute 18139, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la résolution 2017-365 par laquelle il reportait à la séance ordinaire du 2 octobre 2017 la prise de décision relative à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble a déposé une nouvelle demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-10-R modifiant l'implantation du garage détaché projeté;

CONSIDÉRANT QUE des questionnements sont soulevés quant à l'emplacement optimal du garage détaché en cour avant;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et :

Que ce conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures 2017-10 et 2017-10-R lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

**2017-397**

**CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1232**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1232, intitulé: " Règlement de lotissement " soit et est approuvé par ce conseil.

**2017-398**

**CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1235**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1235, intitulé: " Règlement de zonage " soit et est approuvé par ce conseil.

**2017-399**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 919-18 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 919-18, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

**2017-400**

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté, par sa résolution numéro 2013-190 adoptée à la séance du 6 mai 2013, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un processus d'appel d'offres public pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'Union des municipalités du Québec a procédé, lors de son assemblée du 15 juin 2017, à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Mines Seleine, division de K + S Sel Windsor ltée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'achat de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2017-2018 au montant de 91,39 \$ par tonne métrique de la firme Mines Seleine, division de K + S Sel Windsor ltée.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 21 septembre 2017.

Que pour les mois d'octobre à décembre 2017, l'achat décrit au bon de commande TP 17050, au montant de 42 030,26 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-626 et que l'achat décrit au bon de commande TP 17051, au montant de 6 304,54 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-626, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-401

**OCTROI DU CONTRAT AM-17022 - VIDANGE DES DISPOSITIFS D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES BOUES - KELLY SANI-VAC INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Kelly Sani-Vac inc. au montant de 62 805,10 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat AM-17022 pour la vidange des dispositifs d'évacuation des eaux usées des résidences isolées, le transport et le traitement des boues pour une durée de 2 ans, soit pour les années 2018 et 2019, pour des montants respectifs de 38 344,16 \$ et 24 460,93 \$, incluant les taxes, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 21 septembre 2017.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-402

**OCTROI DU CONTRAT ING 2017-09 - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU BOULEVARD DE MONTENACH ET DE LA RUE RINGUET - PAVAGES MASKA INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Pavages Maska inc., au montant de 271 731,88 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-09 pour des travaux de resurfaçage du boulevard De Montenach et de la rue Ringuet, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 24 août 2017.

Que ladite soumission est approuvée, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1255, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de réparation et de resurfaçage de la chaussée sur une partie du boulevard De Montenach ainsi que sur la rue Ringuet, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois cent cinquante-sept mille dollars (357 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

Que la trésorière, soit et est autorisée à signer le bon de commande SI 17058, au montant de 271 731,88 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 58-218-12-553, préparé pour l'exécution des travaux de resurfaçage du boulevard De Montenach et de la rue Ringuet, et ce, dès l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1255.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-403

**OCTROI DU CONTRAT TP 17-15 - RAMASSAGE DE NEIGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - YVES GUERTIN INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne  
**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Yves Guertin inc., au montant de 87 139,55 \$, incluant les taxes, selon l'option 3 de l'alternative C, pour une période de cinq (5) ans, selon les tarifs horaires mentionnés à la soumission plus l'application de la clause d'ajustement selon le prix du carburant à la fin de chacune des saisons, ainsi que l'ajustement en fonction de la variation de l'IPC, région de Montréal, à compter du deuxième hiver, pour le contrat TP 17-15 pour le ramassage de neige, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la durée du contrat est du 15 octobre au 15 juin pour chacune des saisons suivantes: 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 25 septembre 2017.

Que le ramassage de neige pour la période du 15 octobre au 31 décembre 2017, décrit au bon de commande TP 17049, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-443, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.



**OCTROI DU CONTRAT TP 17-16 - TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES EN 2017 - ECO-VERDURE INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Eco-Verdure inc., basée sur les taux unitaires soumis en date du 14 septembre 2017 pour les items et les quantités identifiés au tableau joint en annexe " A " à la présente résolution, au montant total de 49 192,05 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 17-16 pour des travaux de plantation d'arbres en 2017, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 20 septembre 2017.

Que les travaux, décrits au bon de commande TP 17052, au montant de 49 192,05 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-753-00-522, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**REMERCIEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Monsieur le maire Yves Corriveau remercie trois (3) membres du conseil qui ne briqueront pas un autre mandat de conseiller, soit madame la conseillère Magalie Joncas, messieurs les conseillers Joseph Côté et Frédéric Dionne.

Madame Joncas ainsi que messieurs Côté et Dionne sont invités à s'adresser à l'auditoire et à signer le livre d'or de la Ville.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner

Zone A-16, registre du règlement de zonage  
Tenue du registre  
Schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

M. Jacques Morneau

Remerciement aux 3 conseillers sortants  
Remerciement aux membres du conseil  
Viaduc du CN  
Coûts des réparations du chemin de la Montagne  
Utilisation du surplus budgétaire  
Resurfacement du boulevard De Montenach et de la rue Ringuet  
Implication citoyenne - préparation du budget de la Ville

M. Pierre Brazeau	<p>Demande de dérogation à la MRC  Organisation du registre - heures de la tenue de registre - numérotation des feuilles du registre - vérification du décompte en présence de citoyens  Présence de la table d'information dans la salle du registre  Commentaires du maire sur Facebook - code d'éthique</p>
M. Daniel Proulx	<p>Médias sociaux  Monopôle  Présence d'un entrepreneur au sein du conseil municipal  Panneau de stationnement - hôtel de ville  Photographies publiées sur Facebook  Comités de la Ville - processus de nominations des membres</p>
M. Jacques Charbonneau	<p>Comité CAZA-16 - pétition  Bacs bruns  Résultat des registres - Règlements de zonage et de lotissement</p>
M. Jean-Yves Héroux	<p>Engagement de confidentialité pour les membres des différents comités de la Ville</p>
M. Louis-Georges Cournoyer	<p>Délai pour la tenue des registres  Statut particulier de la zone A-16  Budget prévu - Développement du centre-ville  Tenue du registre les week-ends  Signature de registres par procuration</p>
Mme France Pellerin	<p>Plage horaire - tenue de registre  Amélioration zone secteur de la montagne  Étude de circulation - SMI - Contreexpertise</p>
Mme Luce Cloutier	<p>Participation citoyenne</p>
Jean-Pierre Bessette	<p>Poursuites contre la Ville.</p>

2017-405

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 22 h 22.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Michel Poirier,  
Greffier adjoint**